

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 20 juin 2022

Convocation en date du 14 juin 2022

Présents : Mmes et MM. GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents excusés : Mr CAMUZET Frédéric donne procuration à Mr MERCET Daniel, Mr BONGAIN Cédric

Absents : M. PATENAT Pascal arrivé à 20h06, M. CÉCINAS Quentin arrivé à 20h09, Mme LAVRUT Madeline arrivée à 20h14, M. BOURGES Jean-Marc arrivé à 20h14.

Secrétaires de séance : Mme LAIBE Martine et Mr MERCET Daniel

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 22h49

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2022

Avec la convocation il était joint le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2022 :

Nombre de voix :

POUR	9	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	---	--------	---	------------	---

Arrivée de M. PATENAT Pascal à 20h06

II. Travaux 2022

Le Maire rappelle que le conseil municipal a programmé plusieurs chantiers pour l'année 2022. Des demandes de subventions ont été déposées. Certains travaux ont été retenus mais avec des montants de subventions différents. Nous devons prendre de nouvelles délibérations.

Libellé chantier	Coût H.T.	Subventions ou aides				A charge
		D.E.T.R. 40% → 30%	Jura Relance 30% → 25%	C.C.P.J.	St Baraing - Balaiseaux	
Remise en état de la voirie chemin de Molay	71 000.00	18 538.00				52 462.00
Réfection du hall des écoles	12 732.00	3 820.00			5 941.60	2 970.40
Remise en état des vestiaires de foot	10 729.90		2 683.00	2 682.47		5 364.43
Fourniture et pose compteur d'eau, télérelève	41 501.48		10 375.00			31 126.48

Vote pour modifier les délibérations pour les travaux ci-dessus :

Nombre de voix :

POUR	10	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Arrivée de M. CÉCINAS Quentin à 20h09

III. Droits de préemption

Vente de la propriété sise au 12 rue des Barazines (parcelle ZH 297) entre M. BOURGES Jean Marc et M. HECHT Alain.

Vote pour préempter sur la vente entre M. BOURGES Jean Marc et M. HECHT Alain.

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	11	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

Arrivée de Mme LAVRUT Madeline et de M. BOURGES Jean-Marc à 20h14

Vente de la propriété sise au 18 route de Molay (parcelle ZL 177) entre Mme DUPARET Renée et M. QUAND Erwan.

Vote pour préempter sur la vente entre Mme DUPARET Renée et M. QUAND Erwan.

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

Vente de la propriété sise au 14 route de Molay (parcelles ZL 179) entre Mme DUPARET Renée et M. et Mme JACQUOT Benoit.

Dans le souci de conflit d'intérêt, Mme JACQUOT Tania sort de la salle pendant les discussions et le vote.

Vote pour préempter sur la vente entre Mme DUPARET Renée et M. et Mme JACQUOT Benoit.

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	12	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

IV. Travaux d'été pour les jeunes de 16 à 18 ans

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'embaucher 5 jeunes de 16 à 18 ans pour une semaine en juillet (jobs d'été). Nous avons au total 5 jeunes inscrits. Les travaux sont programmés du 18 au 22 juillet de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les travaux programmés sont : désherbage cimetière et parterres, ponçage et mise en peinture de différents équipements, travaux divers, etc.

Nous convoquerons les 5 jeunes inscrits début juillet (vacances scolaires) pour leur expliquer les objectifs et les attentes de ces travaux d'été.

Vote pour les jours, horaires et travaux pour les 5 jeunes de 16 à 18 ans.

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

V. Modalité de publication des actes

Le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet la publicité des actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) doit exclusivement être assurée sous forme électronique pour les communes de plus de 3 500 habitants. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, il est possible de reporter. Le maire propose de faire la publicité des actes par voie électronique sur le site internet de la commune.

Vote pour la publicité des actes par voie électronique :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VI. Règlement intérieur du périscolaire

Le Maire rappelle que le règlement intérieur du périscolaire est voté par les conseils municipaux des trois communes du RPI. Mme RACLOT Virginie fait lecture du nouveau règlement intérieur du périscolaire et explique les modifications. Ce règlement intérieur sera envoyé à tous les parents.

Vote pour la validation du règlement intérieur du périscolaire :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VII. Tarifs cantine et garderie

Le Maire rappelle que les tarifs de la garderie (soir et matin) et de la cantine sont votés par les conseils municipaux des trois communes du RPI. Actuellement que ce soit la garderie ou la cantine, ces deux postes sont déficitaires. Vu la conjoncture actuelle, le fournisseur des repas s'engage pour un trimestre et révisera ses tarifs par trimestre. Pour la cantine, le repas est facturé 5.00 € et coûte 8.31€ (repas + garderie du midi) → déficit de 3.31 € / repas. Pour la garderie, le matin est facturé 1.00 € et le soir 2.50 € avec le gouter → déficit de 0.91 € / heure / enfant. En accord avec les deux autres municipalités du RPI, le tarif de la garderie reste inchangé, mais le tarif de la cantine passe de 5.00 € à 5.35 €.

Vote pour la modification des tarifs de la cantine et le maintien des tarifs de la garderie :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VIII. Repas des aînés

Le Maire rappelle qu'en 2020 et 2021, à cause de la pandémie, la municipalité n'a pas pu organiser de repas des anciens de plus de 70 ans.

Vu l'évolution de la pandémie de COVID-19, il semble raisonnable de faire de même cette année.

Comme en 2021, le Maire propose de faire des colis « homme » et « femme » pour la somme de 43 €.

95 personnes sont concernées pour 2022 et chacun recevra un courrier.

Vote pour offrir un colis aux anciens de 70 ans et plus et fixer le prix à 43 € :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IX. Accueil des nouveaux habitants

Le Maire rappelle qu'en raison de la pandémie de COVID-19, nous n'avons pas pu organiser l'accueil des nouveaux habitants en 2020 et 2021. Si les conditions sanitaires le permettent, la municipalité organisera samedi 22 octobre à 10h00 une présentation de la commune, des élus, des employés et des associations de la commune aux nouveaux habitants arrivés depuis juillet 2019. Une invitation sera envoyée aux personnes concernées.

X. Parcours de santé

Le Maire rappelle que le remplacement des agrès du parcours de santé est terminé. Il reste le panneau d'accueil à finaliser. L'inauguration est prévue le samedi 01 octobre à 11h00 avec le fabricant et les financeurs (Conseil départemental, Communauté de communes, commune et Crédit Agricole). Du sable sera étendu au début de l'automne.

XI. Marchés de producteurs de juillet et août

Le Maire rappelle que la municipalité a initié en 2021 la venue du marché de producteurs le troisième samedi du mois de 9h00 à 12h00 d'Avril à novembre. Grâce au foyer rural et au club de football des barbecues ont été mis à disposition en juillet et août. L'opération sera renouvelée cette année.

Comme en 2021, le forum des associations du village aura lieu en août avec le marché de producteurs.

Pour que ce marché continue, il faut le faire vivre toute l'année, il faut faire de la publicité.

XII. Questions diverses

A. PLUi

La Communauté de Commune de la Plaine Jurassienne a fait un point sur l'avancement du PLUi avec l'ABF. Nous avons le plan de la commune retenu pour le PLUi.

L'A.B.F. doit consulter la D.R.A.C. pour connaître le résultat des fouilles sur la parcelle ZL 94 qui est la seule parcelle constructible appartenant à la commune.

B. Travaux toiture et égouts des écoles

Les canalisations des eaux usées de l'école ont été obstruées plusieurs fois avec du papier toilette durant l'année scolaire. Un changement de référence de ce papier toilette a été effectué afin d'endiguer les obstructions des canalisations.

Une infiltration d'eau pluviale s'est produite lors de l'orage du 7 juin 2022. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance GROUPAMA. Un devis a été réalisé et les travaux de remise en état seront réalisés au début des vacances scolaires.

C. Fête du 14 août

La municipalité souhaitait relancer la fête du village. Le foyer rural et le club de football ont relevé le défi en contactant toutes les associations du village. Ils sont à la recherche de bénévoles pour l'organisation du week-end. Le Maire encourage les élus à participer.

D. Championnat régional de tir à l'arc

La Compagnie des Archers de Montalègre (Asnans) organise historiquement sur le terrain de football de Rahon, le concours annuel extérieur du championnat Régional BFC adultes.

Pour 2022, ce concours s'effectuera samedi 25 et dimanche 26 juin.

Toute l'équipe municipale est invitée à la remise des prix dimanche 26 juin à 18h30 suivi d'un pot de l'amitié.

E. Médaille 20 ans Mr PATENAT Denis

M. PATENAT Denis employé municipal a eu 20 ans de service en 2020. La municipalité lui remettra la médaille de 20 ans d'ancienneté le 24 juin à 18h30 en mairie. Les élus, les employés de la commune, les maîtresses de l'école et sa famille sont conviés.

F. Réunion publique pour travaux sécurité traversée du village

Un projet est mené concernant des travaux de ralentissement et de sécurisation de la traversée du village. Des demandes de subvention ont été établies, mais le dossier n'a pas été retenu pour la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Ce projet sera présenté en réunion publique dès que nous aurons les compléments d'informations.

G. Ensemencement du stade de football

Le club de football de Rahon a ensencé en direct le stade de foot samedi 18 juin 2022.

Le club a fait une demande pour arroser le stade afin de favoriser la germination. Après renseignement pris auprès de la police de l'eau, il est possible d'arroser le stade. La municipalité préfère un prélèvement dans le canal plutôt que de l'eau potable.

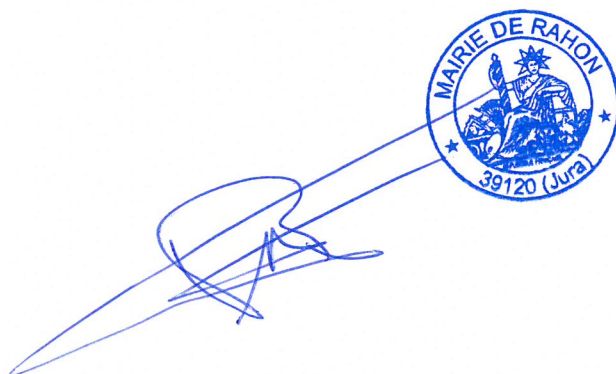
H. Classement unique des voies communales

MM. LOLLIOT Jean-Pierre et PATENAT Pascal vont mettre à jour le classement unique des voies communales (longueur et largeur) jeudi 23 juin 2022.

I. Stérilisation chats

Nous avons reçu un certificat d'identification d'un chat mais on ne sait pas qui l'a fait stériliser et identifier au nom de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 août 2022 à 20h00.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RAHON' at the top, a central emblem depicting a seated figure, and '39120 (Jura)' at the bottom.